

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 10 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, maire. La séance était publique. Date de la convocation : 04 janvier 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Yves MASSON, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Jérôme CAUNES et Alain DEZALOS.

M Jérôme CAUNES a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Emilie RAMIS, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

### **Rythmes scolaires - Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire - Retour à la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019**

Après l'avis favorable du conseil d'école pour un retour à la semaine de 4 jours en date du 09 janvier 2018, Dans un souci de concertation et de conciliation sur un sujet sensible et important, la commune a maintenu les rythmes à 4,5 jours pour l'année scolaire 2017/2018 afin de se donner, avec les parents et la communauté éducative, le temps de la réflexion nécessaire à une évolution éventuelle pour la rentrée scolaire 2018/2019.

La mise en œuvre des 4,5 jours par l'Etat reposait certes sur une intention vertueuse d'améliorer les rythmes de l'enfant mais force est de constater qu'elle n'a pas été accompagnée de tous les moyens nécessaires notamment pour réduire le temps de présence de l'enfant à l'école.

Considérant les intérêts que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours (facilité d'apprentissage le matin, coût et organisation du personnel),

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Caudecoste,

Madame LESPES expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant à «déroger» à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Monsieur le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- EMET un avis favorable au rétablissement du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours et ce sur la base des horaires de classe maternelle et élémentaire suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin : 8h30 - 12h / Après-midi : 13h30 - 16h

Ces horaires sont conformes à la demande de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) avec : 6h d'enseignement max par journée, 3h30 maximum par demi-journée, Pause méridienne de 1h30 au moins.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Retour du calice**

La Commune de Caudecoste, par délibération du Conseil Municipal le 28 juin 2016, a voté à l'unanimité le retour du calice donné par le prince de Conti en 1666. Cet objet, classé monument historique, est en dépôt au musée d'Agen. Monsieur le Maire propose de réaliser cette opération pour laquelle nous avons l'accord et le soutien des Conservateurs du Patrimoine et du Conservateur du musée d'Agen.

Devis	HT	TTC
Sételma (sécurité)	1 061,78 €	1 274,14 €
Vitrine Promuséum	3 047 €	3 661,10 €
TOTAL	4 108,78 €	4 935,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour la réalisation du retour du calice,
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2018,
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la conservation et du patrimoine protégé au titre des monuments historiques,
- SOLLICITER la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'un mécénat populaire,
- APPROUVE le plan de financement suivant :

DRAC 50 %	2 054,39 €
Conseil Départemental 25 %	1 027,20 €
Commune de Caudecoste	1 027,20 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### Désignation des représentants aux commissions de l'Agglomération d'Agen

Par sa délibération du 07 décembre 2017, le Conseil d'Agglomération d'Agen a créé la commission ad'hoc « Centres bourgs, commerces et services en milieu rural ».

Conformément aux dispositions de l'article 4.1.2 des statuts de l'Agglomération d'Agen du 30 avril 2013, « Chaque commune dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et son suppléant désignés par le Conseil d'Agglomération soit parmi ses membres, ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci »

Par conséquent, il convient donc de désigner pour chacune de la commission citée précédemment un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit :

- M DAILLEDOUZE François, délégué titulaire, et Mme MAFFEIS Huguette, déléguée suppléante de la commission ad'hoc « Centres bourgs, commerces et services en milieu rural »

### Questions diverses :

Information : le Conseil Départemental va réaliser un recueil des motions transmises par les collectivités concernant les conséquences locales de l'annonce du gouvernement à fortement limiter la possibilité de conclure ou de renouveler les contrats aidés.

Fête de Garonne : M. Dailedouze prendra contact avec le service communication de l'Agglomération d'Agen

La séance est levée à 22h.